

LES ASSOCIATIONS DANS L'ETAU

L'univers lisse des services à la personne est l'enjeu d'une guerre impitoyable. Je visitais la semaine dernière une jeune entreprise qui fait des prouesses dans ce secteur en expansion. Elle a été fondée en 2004, dans la petite couronne parisienne, par un talentueux diplômé d'école de commerce. Après avoir passé quelques années chez un consultant anglo-saxon à aider les autres à mieux gérer leur entreprise, il s'est jeté à l'eau.

Il a ciblé un marché rentable : celui des couples bi-actifs (les deux parents travaillent), ayant un revenu suffisant pour bénéficier à plein de la réduction d'impôt pour la garde d'enfants, le ménage et le repassage, à hauteur de la moitié des dépenses engagées. Il a résolument écarté les services au domicile des personnes âgées, parce qu'ils sont plus complexes et moins lucratifs.

Il a mis au point une gestion « moderne ». D'un côté, des petites boutiques créent le contact avec les nouveaux clients et les nouveaux employés. De l'autre, un important « back-office », situé à Toulouse pour des raisons personnelles, gère les contrats, les agents et les clients. Chaque famille peut avoir au téléphone ou par Internet un correspondant attiré à Toulouse qui connaît son dossier et peut résoudre ses difficultés.

Cela marche apparemment très bien puisque, pour la seule Île-de-France, quatre personnes dans une boutique du XIV^e arrondissement suffisent à suivre une population de 1700 clients et 400 salariés.

Les salariés sont-ils exploités ? Le chef d'entreprise prétend que non : ils ont des contrats à durée indéterminée à temps partiel choisi. Ce sont des étudiants, des chômeurs recommandés par Pôle Emploi, des jeunes provenant des missions locales de la Ville de Paris. Une convention collective est en cours de négociation.

Cette organisation de type industriel est efficace. Les mères de famille ne s'agacent plus à bricoler des solutions précaires. Et les entreprises analogues à celle-ci ont mis au point, entre elles et avec l'accord de l'État, une norme de qualité qui est supposée écarter les amateurs.

Sur un marché en expansion, les entreprises de ce type, à but lucratif, croissent aussi vite qu'elles peuvent, en supplantant les associations ou les individus qui offrent leur concours à la mode ancienne. Avec un certain cynisme, ce jeune patron, sympathique au demeurant, m'explique qu'avec toutes les aides (dont celles de la Ville !) qui s'ajoutent au bonus fiscal, l'heure de service ne revient à Paris qu'à 1 ou 2 euros !

Cette révolution tertiaire, analogue à la révolution industrielle de la fin du XIX^e siècle, pose deux questions.

Première question : comment vont survivre les associations qui travaillent à la bonne franquette, avec de gentils bénévoles qui organisent, et des personnes en difficulté qui travaillent comme elles peuvent ? C'est la lutte du pot de terre et du pot de fer. La réponse est claire : les associations devront se professionnaliser pour offrir un service de qualité à cette clientèle particulière qui a les moyens de payer, et aussi proposer aux salariés des contrats de travail plus durables que ceux qui sont parfois offerts.

Deuxième question : comment offrir des services de qualité aux personnes qui « n'intéressent pas » les entreprises à but lucratif ? En effet, les familles, qui peuvent déduire de leur impôt sur le revenu la moitié de leurs « chèques emplois services, ne sont qu'une minorité. Seul un ménage sur deux paie l'impôt sur le revenu et ceux qui acquittent une somme substantielle ne sont pas si nombreux.

Que faire pour la majorité de la population qui a besoin de services pour les enfants, les personnes handicapées, les seniors dépendants ? La réponse a été longtemps d'une double nature :

- soit fournir ces aides gratuitement, par le canal de services sociaux assurés par des agents publics ;
- soit apporter un revenu public de complément (prestations familiales, allocation personnalisée d'autonomie, aide aux parents isolés), qui permette de payer des services offerts par des associations agréées.

Les choses se compliquent avec la crise des finances publiques. Attaquées d'en haut par l'esprit conquérant des nouvelles entreprises tertiaires, les associations, sont sapées par le bas quand les financements publics se raréfient.

C'est là qu'intervient une deuxième rencontre récente, avec Martin Malvy, le président bien réélu de la Région Midi-Pyrénées, que j'allais voir pour développer le réseau France Active dans sa Région. Il m'a expliqué que la suppression de la taxe professionnelle, décidée sur un coup de tête par le Président, était une catastrophe. Ce n'est pas tant qu'il va perdre immédiatement de l'argent, car l'État a promis de remplacer, euro pour euro, la recette perdue la première année (on peut quand même être sceptique sur cette promesse présidentielle !). Ce qu'il a perdu, c'est la liberté de lever l'impôt. Les années suivantes, c'est un comité, où l'État sera prépondérant, qui répartira la manne prélevée sur la valeur ajoutée des entreprises. Si les entreprises se multiplient sur son territoire, la Région ne gagnera pas plus. Si elle veut mener une politique ambitieuse d'investissement dans la recherche, la formation, l'équipement, l'économie solidaire, elle ne pourra plus relever les impôts.

Revenons aux associations. Elles fleurissent dans l'économie de proximité, dans les « pays », les métropoles, les départements, les

régions. La réforme des collectivités locales, voulue par Sarkozy, est une remise en cause des lois de décentralisations de 1982. Dans sa conception de la République consulaire, les collectivités locales doivent, comme autrefois, venir manger dans la main du Préfet ou du Gouvernement.

C'est un contresens historique : l'avenir est à une économie à deux échelles et à deux vitesses : l'économie localisée, qui assure l'emploi et la sécurité ; l'économie mondialisée, qui fait progresser la connaissance et paie les importations. En atrophiant la liberté des collectivités locales, qui sont pourtant bien mieux gérées que les finances de l'État ou de la Sécurité sociale, le pouvoir central menace indirectement les associations et autres entreprises solidaires qui jouent un rôle important dans la vie économique et sociale.

De fait, les associations font sourire les esprits forts de la capitale. Afin de ne pas en rester au club de boulistes, parlons d'une entreprise extraordinaire, celle créée par Jean-Louis Ribes, qui préside par ailleurs Midi-Pyrénées Actives, l'implantation territoriale de France Active. Cette entreprise, DSI (pour « Distribution Services Industries) a été fondée par lui en 1996. Elle a aujourd'hui 250 salariés dont 80% de personnes handicapées. Cette « entreprise adaptée » travaille pour les plus grandes sociétés (EADS, SNCF) en bureautique, impression, logistique transport, industrie et multiservices. Non seulement elle vit, mais elle embauche ! Il n'est pas étonnant que Martin Hirsch ait remis à Jean-Louis Ribes le prix 2008 de l'entrepreneur social ! Et si vous vous cassez la tête pour ne pas payer l'amende due lorsque vous employez moins de 6% de personnes handicapées (je crois que la Ville de Paris paie encore un peu), ce tonique patron m'a appris l'existence d'une solution toute simple : confiez vos travaux d'impression ou de routage à une « entreprise adaptée » !

Des entreprises solidaires et performantes, sous forme associative ou autre, comme DSI, il y en a beaucoup : France Active en finance plus de 600 chaque année. Bien plus nombreuses sont celles qui travaillent avec plus de bonne volonté que d'efficacité et qui sont prises en étau entre les entreprises capitalistes et la raréfaction des aides publiques. Elles ont besoin de moderniser leur gestion sans perdre leur âme. Elles ont besoin du soutien de la population et des élus locaux car, aux côtés des PME, elles sont le sel de l'économie territoriale et de la société locale.

Défendre les libertés locales face au Proconsul national est un impératif catégorique. La liberté d'entreprendre autrement est une liberté fondamentale. L'économie à visage humain n'est pas un archaïsme mais une promesse d'avenir. Avec Claude Alphandéry, agissons pour que des « États généraux » rédigent les cahiers de doléances de la solidarité, de la diversité, de la proximité !

Christian Sautter